

RCS : BAR LE DUC

Code greffe : 5501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAR LE DUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00149

Numéro SIREN : 812 593 572

Nom ou dénomination : DIPAJO

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2023 sous le numéro de dépôt A2023/000368

DIPAJO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 €
Siège social : 27 Avenue du 30^{ème} Corps
55100 VERDUN

812 593 572 RCS BAR LE DUC

DECISION COLLECTIVE

Les soussignés :

- **Madame Patricia JUTARD**,
demeurant à VERDUN (55100), 27 Avenue du 30^{ème} Corps,
propriétaire de 500 actions de la société DIPAJO,
- **Monsieur Didier JUTARD**,
demeurant à VERDUN (55100), 27 Avenue du 30^{ème} Corps,
propriétaire de 500 actions de la société DIPAJO,

seuls associés détenant ensemble la totalité des 1.000 actions de la société DIPAJO, par actions simplifiée au capital de 10.000 € divisé en 1.000 actions de 10 € chacune réparties entre les associés ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, dont le siège social est à VERDUN (55100), 27 Avenue du 30^{ème} Corps, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BAR LE DUC sous le numéro 812 593 572,

conformément aux dispositions de l'article 23 des statuts disposant que les décisions collectives peuvent résulter du consentement des associés exprimé dans un acte sous seing privé,

et reconnaissant avoir eu communication du texte des décisions à adopter ainsi que des documents nécessaires à leur information préalablement aux présentes et pendant un laps de temps suffisant pour en prendre connaissance, les étudier et prendre conseil,

ONT CONVENU CE QUI SUIT :

1. Les associés soussignés, à l'unanimité, connaissance prise de la volonté de Madame Patricia JUTARD de céder la totalité des titres qu'elle détient dans la société DIPAJO à Monsieur Didier JUTARD décident de renoncer à leur droit de préemption et d'autoriser ladite cession.

Les associés soussignés dispensent par conséquent le cédant du respect des procédures de préemption et d'agrément résultant des articles 12 et 13 des statuts (dont notamment de l'envoi des notifications prévues audit article), et renoncent collectivement, et chacun individuellement pour ce qui le concerne, à revendiquer un quelconque non-respect de ces procédures, dans le cadre de la cession envisagée.

2. Les associés soussignés décident à l'unanimité de nommer en qualité de président sans limitation de durée à compter de ce jour, en remplacement de Madame Patricia JUTARD, présidente démissionnaire, Monsieur Didier JUTARD, demeurant à VERDUN (55100), 27 Avenue du 30^{ème} Corps, lequel déclare accepter cette fonction.

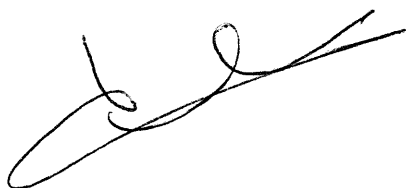
Monsieur Didier JUTARD exercera ses fonctions dans les conditions fixées par la loi et l'article 17 des statuts.

3. Les associés décident que les présentes décisions seront mentionnées à leur date au registre des délibérations, avec indication de leur forme, leur nature, leur objet et leurs signataires, l'acte lui-même étant conservé par la société de manière à permettre sa consultation en même temps que le registre des délibérations.

A cette fin, un original du présent acte sera remis au président de la société DIPAJO.

Fait en trois exemplaires,
à VERDUN,
le 21 décembre 2022.

Patricia JUTARD

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a series of connected strokes.

Didier JUTARD

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'D' followed by a few horizontal strokes.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Président